

CONSEIL COMMUNAL DU 28 NOVEMBRE 2007
Condensé des points

1. Informations.

- Intervention de Monsieur ROUFFART au Conseil du 30 novembre 2006 – Pour information.
- Arrêté du Collège provincial du 14 novembre 2007 approuvant la délibération du Conseil communal du 11 septembre 2007 décidant de modifier l'article 156 du statut administratif du personnel communal relatif aux prestations en supplément des heures habituelles de travail.
- Arrêté du Collège provincial du 11 octobre 2007 approuvant la délibération du 11 septembre 2007 du Conseil communal décidant de constituer une régie communale ordinaire, dans le cadre de la demande d'agrément d'une Agence de Développement Local et d'en adopter les statuts.
- Octroi d'une subvention de 24.000 € pour l'année 2007 par le Ministre régional du Logement, André ANTOINE, pour l'engagement ou le maintien d'un Conseiller en Aménagement du territoire et Urbanisme.
- Octroi d'une somme de 241.832 € par le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique, Philippe COURARD, dans le cadre de la compensation de perte de recettes consécutives à la suppression de la taxe sur la force motrice sur tout nouvel investissement acquis ou constitué à l'état neuf à partir du 1^{er} janvier 2006.
- Carte d'identité électronique – Procédure d'urgence – Circulaire explicative du Service Public Fédéral Intérieur du 29 novembre 2005.
- Tarification des droits de chancellerie sur les demandes de passeport – Explication.
- Courrier du Ministère de la Communauté Française du 25 octobre 2007 précisant que le décret régissant les centres sportifs locaux n'impose pas à l'agent chargé de la coordination et de l'animation de tenir bureau dans une infrastructure sportive ou centre sportif local.

2. Règlements de police.

- Règlement de police portant sur la création d'un emplacement de stationnement en faveur d'une personne handicapée rue de la Paix, 1 à Vivegnis, en face du café le Cercle Saint-Nicolas.
- Règlement de police abrogeant un emplacement de stationnement pour personne handicapée rue des Vanniers, 13 à Hermalle-Sous-Argenteau
- Règlement de police portant sur la création d'un emplacement de stationnement en faveur d'une personne handicapée rue Neuve, 16 à Hermée.
- Règlement de police portant sur la création d'un emplacement de stationnement en faveur d'une personne handicapée rue J.J. Collard, 26 à Haccourt.

3. Adoption d'une motion de soutien à Madame Aung San Suu Kyi et aux démocrates birmans.

- Le Conseil communal voudra bien adopter une motion de soutien à Madame Aung San Suu Kyi et aux démocrates birmans.

4. A.I.D.E. – Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2007.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E.

5. A.L.E. –Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2007.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.L.E.

6. A.L.G. – Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2007.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.L.G.

7. C.H.R. – Assemblée générale statutaire du 21 décembre 2007.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du C.H.R.

8. I.I.L.E. – Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2007.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'I.I.L.E.

9. INTRADEL – Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2007.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL.

10. SPI + - Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2007.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la SPI+.

11. Règlement de travail du personnel communal – Amendement.

Le Conseil communal voudra bien décider de modifier le règlement de travail, compte tenu de l'ouverture des guichets Population, Police administrative, Etat civil, le lundi de 17h à 19h à partir de l'année 2008.

Au vu de cette nouvelle plage horaire de prestations, il importait de définir les prestations de travail, de récupérations et de congés applicables aux agents de ce service.

12. Règlement relatif aux congés de vacances, de gardes, de récupération et d'horaire variable – Amendement.

Le Conseil communal voudra bien décider de modifier le règlement relatif aux congés de vacances, de gardes, de récupérations et d'horaire variable en intégrant les prestations de travail, de récupérations et de congés applicables au Service Population, Police administrative, Etat civil suite à l'ouverture des guichets le lundi de 17h à 19h à partir de l'année 2008.

13. Comité de concertation pour les bibliothèques – Désignation d'un représentant.

Le Conseil communal voudra bien désigner un de ses membres au Comité de Concertation pour les bibliothèques afin d'assurer la représentation communale.

14. Arrêt de la lettre de mission des directions scolaires.

Le décret du 2 février 2007 fixant notamment le statut des directeurs impose au Pouvoir Organisateur, en son article 10, l'arrêt d'une lettre de mission consignait les missions générales et spécifiques du directeur ainsi que les priorités qui lui sont assignées.

Le Conseil communal voudra bien dès lors arrêter les termes de la lettre de mission pour les directeurs d'écoles

15. Accompagnement pour l'achat d'énergie par les ménages (groupement d'achats Convention de partenariat).

Suite à l'augmentation importante de l'énergie, le Collège communal a décidé d'engager une campagne d'accompagnement d'achat par les ménages de manière à obtenir des commandes groupées aux meilleurs prix en électricité « verte » (gaz éventuellement).

De manière à formaliser cette démarche dans des conditions optimales, le Conseil communal voudra bien décider de passer une convention de partenariat à titre gratuit avec l'A.S.B.L. Energies et Ressources.

16. Matériel communal – Règlement de mise à disposition gratuite au personnel communal.

Depuis toujours, le personnel communal a eu l'occasion de pouvoir disposer de matériel communal à titre gratuit à des fins personnelles. De manière à formaliser le matériel mis en prêt ainsi que les obligations et responsabilités des parties, le Conseil communal voudra bien arrêter un règlement en la matière.

17. Liquidation de la subvention 2007 aux A.S.B.L. Château d'Oupeye et Sportive Haccourtoise.

La circulaire de la Région Wallonne – Direction générale des Pouvoirs locaux du 4 octobre 2007 relative à l'élaboration du budget 2008 précise que dorénavant des décisions d'octroi de subventions dont notamment pour les A.S.B.L. communales, doivent être formalisées par une délibération du Conseil communal.

Le Conseil communal est invité à délibérer sur la liquidation de la subvention 2007 aux A.S.B.L. Château d'Oupeye et Sportive Haccourtoise.

18. Règlement taxe sur les logements inoccupés.

Le Code Wallon du Logement en son article 190 § 2 précisément stipule que chaque commune dont un programme d'action a ou a été totalement approuvé par le Gouvernement est tenu d'adopter un règlement communal en matière d'inoccupation d'immeubles bâtis.

Le Conseil communal voudra bien arrêter un règlement en la matière qui met à charge du contrevenant une taxe de 150 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti suite à un constat d'inoccupation. Le taux de ladite taxe est porté à 150% au premier anniversaire de la date du deuxième constat et à 200% aux dates anniversaires suivantes.

19. Recherche et constat du non-respect des critères de salubrité et de sécurité – Poursuite de la collaboration avec la Région Wallonne.

De manière à assurer le suivi du non-respect des critères de salubrité des logements et la présence des détecteurs d'incendie, l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 permet aux Communes de désigner des fonctionnaires à cet effet. Les critères d'agrément imposés par le Ministre en charge n'étant pas rencontrés dans notre Administration, le Conseil communal voudra bien décider de poursuivre sa collaboration dans le domaine salubrité – logements avec les services de la Région Wallonne.

20. Fabrique d'Eglise de Hermée – Modification budgétaire n°1 – Pour avis

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'église de Hermée, arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES	:	25.823,81 €
DEPENSES	:	25.823,81 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	23.750,81 €

21. Fabrique d'Eglise de Hermée – Budget 2008 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2008 de la Fabrique d'église de Hermée, arrêté aux montants ci-après :

RECETTES	:	15.628,50 €
DEPENSES	:	15.628,50 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	13.638,50 €

22. A.S.B.L. Château d'Oupeve – Compte 2006 - Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le compte 2006 de l'A.S.B.L. Château d'Oupeve, arrêté aux montants ci-après :

RECETTES	:	1.388.458,33 €
DEPENSES	:	1.315.031,00 €
BONI	:	73.427,33 €
SUBSIDE ORDINAIRE	:	201.807,00 €

23. A.S.B.L. Sportive Haccourtoise – Compte 2006 – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le compte 2006 de l'A.S.B.L. Sportive haccourtoise, arrêté aux montants ci-après :

RECETTES	:	476.315,92 €
DEPENSES	:	471.024,61 €
BONI	:	5.291,31 €
SUBSIDE ORDINAIRE	:	218.400,00 €
SUBSIDE EXTRAORDINAIRE	:	0,00 €

24. Compte communal 2006 – Arrêt provisoire.

Le Conseil communal voudra vérifier et accepter le compte annuel de l'exercice 2006 arrêté comme suit :

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
<u>Résultat budgétaire</u>		
Droits constatés	35.401.826,76 €	8.672.142,53 €
Non-valeurs	221.695,58 €	52,79 €
Droits constatés nets	35.180.131,18 €	8.672.089,74 €
Engagements	31.885.439,97 €	7.730.924,64 €
Résultats de l'exercice	3.294.691,21 €	941.165,10 €
<u>Résultat comptable</u>		
Droits constatés	35.401.826,76 €	8.672.142,53 €
Non-valeurs	221.695,58 €	52,79 €

Droits constatés nets	35.180.131,18 €	8.672.089,74 €
Imputations	31.530.394,71 €	4.331.679,79 €
Résultats de l'exercice	3.649.736,47 €	4.340.409,95 €
<u>Compte de résultats</u>		
Produits	34.364.037,64 €	
Charges	33.497.654,32 €	
<u>Bilan</u> : actif et passif	96.398.345,64 €	

25. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire.

Le Conseil communal voudra bien approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire 2007 arrêtées aux montants ci-après :

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES	:	29.257.863,29 €
DEPENSES	:	26.728.130,85 €
RESULTAT	:	2.529.732,44 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES	:	5.788.468,25 €
DEPENSES	:	4.938.266,24 €
RESULTAT	:	850.202,01 €

26. Projet d'aménagement d'une nouvelle liaison cycliste à Houtain-Saint-Siméon par le MET – Adhésion.

Le MET propose en travaux financés intégralement par la Région Wallonne de réaliser l'aménagement d'une nouvelle liaison cycliste entre la ligne L31 (à Liers) et la « Hauts de Froidmont » via Houtain-Saint-Siméon. Le tronçon concernant notre Commune se situe entre la rue de Houtain et la rue de Trez (ancienne Voie du Tram).

Le Conseil communal est invité à marquer son accord de principe sur ledit projet comportant la mise à disposition de terrains composant l'assiette de l'ancien vicinal entre la rue de Houtain et la rue de Trez ainsi que sur la pose, en couche d'usure, d'un revêtement hydrocarboné avec enduisage de graviers de Meuse roulés.

La cession par bail emphytéotique pour l'euro symbolique interviendra en temps utile en fonction de l'avancement du dossier.

27. Travaux de maintenance à l'église de Hermalle-Sous-Argenteau – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée estimé à 5.325 €T.V.A.C et approuver le cahier spécial des charges afin d'opérer certains travaux de maintenance à l'église de Hermalle-Sous-Argenteau.

Un dossier de subsidiation sera introduit au Ministère de la Région wallonne – Division du Patrimoine - Direction de la Restauration – Maintenance du Patrimoine wallon.

28. Bail locatif pour une partie d'un bien constitué par le corps de logis de la police de zone à Haccourt – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Par décision du 7 novembre 2007, le Collège communal en l'absence de crédit a décidé d'engager une dépense de 4.800 €correspondant à 8 mensualités de loyer, soit du 1^{er} juillet 2007 au 29 février 2008, de manière à honorer le paiement locatif au propriétaire de la ferme dite Jowa à Haccourt.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision et en accepter la dépense. A noter que les crédits sont inscrits en modification budgétaire.

29. Bail locatif entre la Commune et le Club de pétanque « La Boule d'Aaz » - Amendement.

Le Conseil communal en dernière date du 6 février 2003 a arrêté les conditions d'un bail locatif d'une parcelle de terrain sise dans le complexe sportif de Haccourt occupé par le Club de pétanque « la Boule d'Aaz ».

Le Club souhaitant faire des aménagements dans ses infrastructures entend adresser à la Direction générale des Pouvoirs locaux – Division des bâtiments et des infrastructures sportives – une demande de subside.

La législation spécifique à ladite subvention implique que le demandeur ait la jouissance du bien qu'il occupe pour une période minimale et ininterrompue de 20 ans à dater de l'introduction de la demande de subvention.

Le Conseil communal voudra bien modifier l'article 4 du bail locatif passé avec « la Boule d'Aaz » en précisant que la mise à disposition de l'assiette est consentie pour une période de 20 ans prenant cours le 31 décembre 2007 pour se terminer le 1^{er} janvier 2027.

30. Cession pour cause d'utilité publique d'une emprise à Hermalle-Sous-Argenteau.

Le Conseil communal voudra bien décider de céder sans stipulation de prix, une emprise de 274 m² constitué par le chemin vicinal n°6 à Hermalle-Sous-Argenteau, de manière à l'intégrer dans le domaine du MET.

31. Questions orales.

32. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 8 novembre 2007.

33. Autorisations d'ester en justice.

Commune d'Oupeye c/X.

En 2006, trois mineurs d'âge à l'époque ont causés des dégâts à l'école communale de Vivegnis Fût-Voie, dont les faits ont été avoués. Notre compagnie d'assurances ainsi que la Commune sont intervenus financièrement de manière à procéder aux réparations.

Les trois auteurs étant aujourd'hui devenus majeurs, il importe de les mettre formellement à la cause de manière à obtenir réparation.

Le Conseil communal voudra bien autoriser le Collège communal à ester en justice en reprise d'instances.

Commune d'Oupeye c/X.

En 2006, le Collège décidait d'ester en justice dans le cadre d'une affaire de prescription acquisitive trentenaire d'un chemin communal formant en outre la cour et les annexes de l'habitation des demandeurs sis Thier de la Laiterie à Oupeye.

Le 15 juin 2006, les intéressés ont acquis une partie du chemin vicinal déclassé d'une contenance de 80 m² aux fins d'obtenir un permis en régularisation de construction illégale réalisée sur cette partie du chemin.

En ses conclusions du 5 novembre 2007, l'avocat de la partie adverse demande l'annulation de la vente pour vice de consentement et la propriété des terrains par les faits de la prescription active.

De manière à maintenir la qualité du domaine public des terrains incriminés, le Conseil communal voudra bien autoriser le Collège communal à ester en justice.

34. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification.

- Remplacement du Secrétaire communal par un Chef de service administratif pour la période du 26 au 31 octobre 2007.

35. Personnel communal – Mise en disponibilité.

- Une employée d'administration définitive, du 01/07/2007 au 30/11/2007 avec paiement du salaire à 100% suivant avis du S.S.A.

- Un ouvrier, du 01/10/2007 au 30/11/2007.

36. Personnel enseignant – Désignation temporaire, à horaire complet, d'une institutrice primaire et d'une institutrice maternelle – Ratification.

- Une institutrice maternelle à partir du 05/11/2007.
- Une institutrice primaire à partir du 08/11/2007.

37. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 8 novembre 2007.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU